



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/43

## OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION « CREPAQ » ET AU RÉSEAU « REGAL »

Envoyé en préfecture le 27/03/2017  
Reçu en préfecture le 27/03/2017  
Affiché le 27/03/2017  
ID: 2017-0327-2017\_43A-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 32  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 44  
Quorum : 22  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 Mars 2017  
Date d'affichage de la convocation au siège : 14 Mars 2017

Le 21 Mars 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30  
à la Technopole – Salle Millésime  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M.TAMARELLE	DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M.BLANQUE	BOS Fabrice	E	M.FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme BENCTEUX
BETES Françoise	E	M.LEMIRE	PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme MARTINEZ
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 15 Février 2017 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/43

## OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION « CREPAQ » ET AU RÉSEAU « REGAL »

Envoyé en préfecture le 27/03/2017

Reçu en préfecture le 27/03/2017

Affiché le

SLO

ID: 2017-0327-2017\_43A-DE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment le 1er alinéa de l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

**Vu** la délibération n° 2016/29 du 22 mars 2016 concernant la présentation de la démarche du Programme local de prévention des déchets et l'approbation du programme d'actions, et notamment les actions concernant la thématique 3.2 relatives à la Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (+ compostage)

**Vu** la volonté du Conseil Départemental de la Gironde, et notamment la Mission Agenda 21, de favoriser en 2017 les projets et actions autour du gaspillage alimentaire, de la capacité alimentaire des territoires et l'émergence d'un réseau de jardins alimentaires ruraux et péri-urbains,

**Vu** l'avis de la commission OM en date du 8 février 2017.

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSÉ :

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets de la CCM et de son programme d'actions dont émerge la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, de l'action transversale interne « Jardiner autrement », la lutte contre le gaspillage alimentaire devient un thème fort en 2017.

En Aquitaine, le CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique d'Aquitaine) et son réseau de lutte contre les gaspillages alimentaires, le réseau REGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) sont devenus des acteurs prépondérants sur ce thème.

### Le CREPAQ

L'association CREPAQ, créée en 1996, a pour objet de promouvoir et de contribuer à la transition écologique dans la région Nouvelle Aquitaine (Aquitaine Limousin Poitou-Charentes).

Dans ce but, elle œuvre, dans le cadre de l'écologie humaine, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale et sociétale :

- à l'émergence et au renforcement de la capacité d'initiative et du pouvoir d'agir individuel et collectif au travers de l'appropriation du principe « Penser global, Agir local »,
- et de son expression concrète de fabrication citoyenne de biens communs pour la transition écologique.

Elle s'efforce ainsi :

- de susciter autour de ses projets, la création de communautés d'action sous forme de réseaux, collectifs associatifs, groupements d'habitants, tiers-lieux, fabriques citoyennes, démarches participatives, coopératives d'intérêt collectif, plateformes d'acteurs,...pour l'obtention et la gestion de ces biens communs,
- ou de rejoindre avec ses projets, dans le même objectif, des communautés d'action existantes.

Elle permet ainsi, par de nouvelles formes d'engagement et de gouvernance basées sur l'intelligence collective, aux citoyens et à l'ensemble des composantes de la société civile d'être des acteurs à part entière de la transition écologique, en s'appuyant sur des valeurs d'humanisme, de sobriété, de solidarité, de convivialité, de coopération, d'équité et de justice.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/43

## OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION « CREPAQ » ET AU RÉSEAU « REGAL »

Envoyé en préfecture le 27/03/2017

Reçu en préfecture le 27/03/2017

Affiché le

ID: 2017-0327-2017\_43A-DE

SLOW

A ces fins, le CREPAQ se donne 6 missions stratégiques :

- information et sensibilisation,
- études et expertises,
- éducation à l'environnement,
- accompagnement des territoires,
- formation,
- médiation scientifique.

Ces missions sont déclinées dans 9 thématiques :

- éco-consommation,
- gaspillage alimentaire,
- habitat écologique,
- bien-être et santé environnement,
- écomobilité,
- climat énergie,
- eau,
- biodiversité,
- déchets et économie circulaire.

Les partenaires du CREPAQ sont les collectivités territoriales et locales, les associations les chambres consulaires, le monde de l'entreprise, les fédérations diverses, l'État ou les réseaux professionnels ou les enseignes de la grande distribution.

### **Le réseau REGAL Nouvelle Aquitaine**

Afin de rassembler l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire autour de l'objectif du Pacte national de lutte contre le Gaspillage alimentaire de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici 2025, l'association CREPAQ, très impliquée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, a souhaité, avec l'aide de ses partenaires institutionnels (Département de la Gironde, DRAAF Aquitaine, DREAL Aquitaine, ADEME) et de la fédération France Nature Environnement à laquelle elle est affiliée, proposer la création d'un Réseau des acteurs contre ce gaspillage, dénommé "RÉGAL Aquitaine", Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire en Aquitaine.

Ce réseau, le premier en France, a été créé officiellement en septembre 2013. En janvier 2014, un premier forum régional a permis de lancer la dynamique dans la région Aquitaine.

Depuis cette date, la dynamique a de l'ampleur et de nombreux projets de coopération entre acteurs ont pu voir le jour. Suite à la fusion des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes au 1er janvier 2016, le CREPAQ a souhaité élargir le périmètre géographique du RÉGAL, celui-ci se dénomme désormais RÉGAL Nouvelle Aquitaine.

### **La charte du réseau REGAL**

Cependant, le Réseau REGAL souhaite que chaque adhérent signe la charte du coopérateur du réseau RÉGAL Nouvelle Aquitaine (en pièce jointe). Si elle a plus une valeur morale qu'une valeur contraignante, il s'agit pour les coopérateurs signataires de symboliser et formaliser leur souhait et leur volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire, quel que soit leur niveau d'implication.

Cette charte a également vocation à servir de document de communication externe aux coopérateurs.

### **Adhésion**

Pour chacune de ces deux entités, l'adhésion est gratuite. Elles sont situées toutes les deux dans les locaux de l'association CREPAQ, 6, rue des Douves, 33800 Bordeaux.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/43

**OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION  
« CREPAQ » ET AU RÉSEAU « REGAL »**

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

1. **Approuve** l'adhésion à l'association «CREPAQ» et au réseau « REGAL » à titre gracieux,
2. **Autorise** le Président à signer la charte du coopérateur du réseau REGAL et tout document afférent à ces adhésions.

Fait à Martillac, le 22 Mars 2017

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*

## Charte de coopérateur du RÉGAL Nouvelle Aquitaine

### Préambule :

Le gaspillage alimentaire constitue un non-sens économique et social, un immense gâchis financier et environnemental et contribue à porter atteinte au droit fondamental de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, notamment par la garantie de la disponibilité et de l'accessibilité aux ressources alimentaires.

Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire proposé le 14 juin 2013 par le gouvernement a pour objectif de diviser par deux, d'ici 2025, le gaspillage alimentaire en France, sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La loi sur la transition énergétique d'août 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, inscrivent désormais dans le code civil, le code de l'environnement et le code du commerce des dispositions contribuant à atteindre cet objectif.

### **Principes fondamentaux du RÉGAL Nouvelle Aquitaine**

Le RÉGAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire dans la région Nouvelle Aquitaine, a été créé par le CREPAQ en septembre 2013, avec le soutien de ses partenaires institutionnels, afin de décliner territorialement la dynamique du Pacte national ainsi que désormais les dispositions des lois précitées.

Le CREPAQ, l'animateur de ce réseau, et ses partenaires font le pari que l'intelligence collective de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire au sein du RÉGAL Nouvelle Aquitaine est susceptible de parvenir à une valeur ajoutée et à des résultats qui n'auraient pas pu être obtenus par chacun d'eux individuellement ou par la simple addition des actions et des compétences de ces acteurs. Aussi se rencontrer, échanger, communiquer, collaborer, interagir, co-construire, coproduire, mutualiser, agir en synergie, en un mot **coopérer**, constituent l'essence même de ce réseau.

### Engagements :

Le présent signataire de la charte reconnaît qu'il est de la responsabilité de tous et de chacun, que l'on soit producteur, transformateur, distributeur, consommateur, restaurateur, personnels de cuisine, professionnels des métiers de bouche, gestionnaires d'approvisionnement, association, collectivité publique ou privée,... de s'engager résolument dans des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il adhère pleinement aux principes fondamentaux du RÉGAL Nouvelle Aquitaine et acquiert de facto le **statut de coopérateur au sein du réseau**. Il prend ainsi l'engagement volontariste de s'impliquer, à son échelle, suivant ses compétences et moyens logistiques, techniques, économiques et financiers dans de telles démarches et d'en faire une évaluation régulière.

Le coopérateur est libre de déterminer lui-même son niveau d'engagement, la durée de celui-ci, ses modalités pratiques, le type d'actions à mener (par catégorie d'acteurs) et ses relations de coopération avec le CREPAQ et les autres acteurs du réseau (cf : annexe 1 à la présente charte).

Le coopérateur s'engage à respecter l'éthique du Réseau et ne pas dévoyer ou détourner le sens et les objectifs de celui-ci.

Fait à  
le

Le coopérateur (Logo, Signature, nom et fonction)